



**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 3 octobre 2023

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-trois et le trois octobre à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

N°1b

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjointes, Michel BREUILH, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAOU, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 24 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Christiane MAGRY-JOSPIN par Mme M. Christine DEFFONTAINE, M. Pascal CAVITTE par M. Bernard COMBES, Mme Ana-Maria FERREIRA par M. Fabrice MARTHON, M. Patrick BROQUERIE par M. Jacques SPINDLER, M. Clément VERGNE par M. Jérémy NOVAIS, Mme Anne BOUYER par M. Dorian LASCAUX,

Etaient absents : Mme Ayse TARI, Mme Micheline GENEIX à partir de 19h30, M. Grégory HUGUE

Monsieur Jérémy NOVAIS remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Demande de subvention au titre du Fonds Vert dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma communal de défense extérieure contre l'incendie

Monsieur le Maire expose :

La collectivité a réalisé une étude en vue d'établir le Schéma communal de défense extérieure contre l'incendie (DECI). Cette étude commencée fin 2021 a été réalisée par le Bureau d'études ALTEREO et s'est terminée le premier semestre 2023.

La défense extérieure contre l'incendie (DECI) a pour objet d'assurer l'alimentation en eau des moyens de services d'incendie et de secours par l'intermédiaire de points d'eau identifiés à cette fin. Les besoins en eau sont définis en fonction des risques à prendre en compte.

Jusqu'à l'adoption de la loi du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, les règles reposaient sur les seuls pouvoirs de police administrative des maires. Les prescriptions techniques étaient fixées par des circulaires datant de 1951, 1957 et 1967.

La DECI est aujourd'hui instituée par un cadre législatif hiérarchisé.

Rendu de l'étude :

Conformément au règlement départemental de DECI, le schéma directeur permet aux élus de connaître sur le territoire de la ville de Tulle :

- Les risques d'incendie bâtimentaires
- L'état de l'existant de la défense incendie
- Les carences constatées et les priorités d'équipements
- Les évolutions prévisibles des risques (développement de l'urbanisation, ...) afin de planifier les équipements de complément ou de renforcement de la défense incendie. Une planification des actions à mener, de manière efficiente, à des coûts maîtrisés en matière de défense incendie est programmée.

Périmètre d'intervention :

Le schéma directeur se déroule sur l'intégralité du territoire de la commune de Tulle.

Rendu de l'étude :

Le rendu de l'étude est divisé en trois phases :

1ère phase : Etat des lieux

- Recensement des risques
- Recensement des moyens existants de défense incendie
- Application des grilles de couverture et évaluation des besoins

2nde phase : Etude des solutions

- Préconisations d'aménagements ou installations

3ème phase : Choix et planification

Programme d'actions

Les aménagements retenus par la collectivité afin de se conformer au Règlement Départemental de DECI sont les suivants :

- Mise en conformité des bouches à incendie,
- Mise en conformité des poteaux incendie,
- Mise en conformité des réserves incendie,
- Mise en conformité des prises d'aspiration.

Le montant global de cette opération est estimé à 400 000 € TTC.

Le Conseil Municipal,

- Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
- Vu le Code Général des Collectivités Locales,
- Vu le budget communal,
- Vu le dossier ci-annexé,
- Vu le plan de financement ci-annexé,

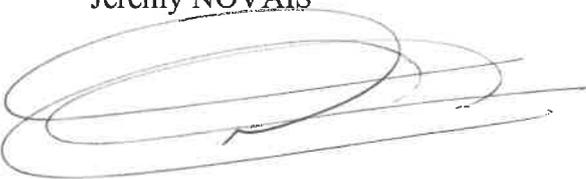
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- 1 - Valide** le schéma communal de défense extérieure contre l'incendie
- 2 - Décide** la réalisation de ce projet dont le montant s'élève à 400 000 € TTC.
- 3 - Sollicite**, cette somme demeurante élevée au regard des capacités financières de la commune, une subvention aussi élevée que possible au titre du Fonds Vert pour financer ce projet.
- 4 - Les écritures comptables** en résultant seront inscrites au Budget de la Ville.
- 5 -** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

 Le Maire,
Bernard COMBES

Le secrétaire de séance

Jérémy NOVAIS



Transmis au Contrôle de Légalité le : 06 OCT. 2023
Date et ref de l'accusé de réception : 06 OCT. 2023

JNB - 03/10/2023



Schéma communal de défense extérieure contre l'incendie

Dossier de demande de subvention

Transmis au contrôle de Légalité le : 06 OCT. 2023
Date et Réf. de l'accusé de réception : 06 OCT. 2023

DAB - 03/10/2023

Vu,
Le Maire,
Bernard COMBES

The official stamp of the Mairie de Tulle, Corrèze, is circular and contains the text "MAIRIE DE TULLE" and "CORREZE" around the perimeter. A blue ink signature is written over the stamp.



Lettre d'engagement sur l'honneur

Objet : Candidature au Fonds Verts « Prévention des risques d'incendies de forêt et de végétation » - « Protection et défense des zones déjà urbanisées contre les incendies »

Projet : Schéma communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie

Je déclare avoir pris connaissance des modalités d'attribution du « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires ».

À ce titre, j'ai bien noté que :

- Le dossier devra être complété par tout document jugé nécessaire et utile à l'instruction du dossier de candidature et au suivi de l'intervention ;
- Il ne sera examiné que si tous les documents et/ou renseignements demandés ont été fournis ;
- La conformité du dossier et/ou l'éligibilité du projet ne constituent pas une sélection automatique ;

J'atteste sur l'honneur :

- Être habilité à engager le porteur de projet ;
- Que les renseignements fournis dans le dossier sont exacts et sincères ;
- Avoir déclaré toutes les demandes d'aides effectuées auprès d'autres organismes pour le présent projet.

A Tulle, le 06 OCT. 2023

Le Maire,
Bernard COMBES.





A Tulle, le 06 OCT. 2023

Plan de financement

Schéma communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie

Partenaires	Financement	%
DSIL	100 000.00 €	30.00%
Fonds Vert	151 666.67 €	45.50%
Département	15 000.00 €	4.50%
Part Ville	66 666.67 €	20.00%
Total HT	333 333.33 €	100.00%

Le Maire,
Bernard COMBES.



Modèle en annexe de l'arrêté du 2 août 2019

INFORMATIONS RELATIVES AUX SUBVENTIONS RELEVANT DE LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE DES AIDES D'ÉTAT (Y COMPRIS AUX AIDES DE MINIMIS) SUR UNE PÉRIODE DE TROIS ANS À SAVOIR : EXERCICE FISCAL EN COURS ET DEUX EXERCICES FISCAUX PRÉCÉDENTS

Renseigner le tableau ci-dessous à partir des données figurant dans les actes d'attribution (arrêtés, conventions) des subventions attribuées ou équivalents à des subventions (en numéraire ou en nature).

Exemples de cadres d'attribution pertinents :

- conformément au règlement (UE) n° 360/2012 du 25 avril 2012 de la Commission européenne relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général

- conformément au règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis présentant de l'intérêt pour l'EEE

- sur la base du régime d'aide n° ..., relatif aux aides en faveur de ... (par exemple « sur la base du régime d'aide exempté n° SA.43197, relatif aux aides aux infrastructures sportives et aux infrastructures récréatives multifonctionnelles, pour la période 2014-2020, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014 »)

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention etc.) (1)	Année(s) pour laquelle/lesquelles la subvention a été attribuée (2)	« Décision » européenne, « Règlement » ou « régime d'aide » européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention (3)	Autorité publique ayant accordé la subvention (4)	Montant (5)
NEANT				

(1) La date de signature de l'acte d'attribution de la subvention : inscrite sur la notification de l'arrêté ou sur la convention d'objectifs, elle détermine l'exercice fiscal de rattachement.

(2) Exercice(s) comptable(s) au cours duquel ou desquels la subvention a été attribuée : en cas de subvention pluriannuelle, citer les seuls exercices concernés parmi les 2 derniers exercices clos et celui en cours.

(3) La « Décision », le « Règlement » ou le « Régime d'aide » européen auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention : reportez-vous à l'article portant sur l'objet/ce à quoi la subvention est destinée (très souvent à l'article 1 ou 2) de l'acte d'attribution afin d'inscrire le nom exact du support de la subvention.

(4) L'autorité publique ayant accordé la subvention : elle est indiquée en général dès les premières lignes de l'acte d'attribution (par exemple « L'Etat, Direction générale de... » « Le Préfet de... Direction départementale de... » ou « La Commune de... » ou « Le conseil départemental de... »). En cas de cofinancement, lister, si possible avec leur quote-part, chacune des autorités.

(5) Le montant : dans le cas d'une subvention pluriannuelle, il s'agit du montant total perçu ou juridiquement et définitivement acquis (acte d'attribution) au cours de l'exercice considéré. Ce montant est à prendre en compte dans le cumul des aides.

Dans le cas où aucune aide relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat n'a été attribuée sur une période de trois ans, inscrire « néant » dans l'encadré en pointillé prévu à cet effet avant la signature.

A Tulle, le 06 OCT. 2023

Le Maire,
Bernard COMBES





A Tulle, le 06 OCT. 2023

ATTESTATION DE NON COMMENCEMENT DE TRAVAUX

Je soussigné, Bernard COMBES, Maire de Tulle certifie que les travaux afférents au Schéma communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie pour lesquels je sollicite le soutien financier de l'Etat au titre du Fonds Vert, n'ont reçu aucun commencement d'exécution et m'engage à ce qu'il ne soit pas procédé à des dépenses avant que le dossier de demande de subvention afférent ne soit déclaré ou réputé complet.

Le Maire,
Bernard COMBES.





A Tulle, le 06 OCT. 2023

ATTESTATION DE PROPRIETE

Je soussigné, Bernard COMBES, Maire de Tulle, atteste que les lieux concernés par travaux afférents au Schéma communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie pour lesquels la Ville sollicite une subvention de l'Etat au titre du Fonds Vert, sont propriété de la Ville de Tulle.

Le Maire,
Bernard COMBES.



A Tulle, le 06 OCT. 2023

Demande de subvention Fonds Vert

Echéancier

Opération	Montant TTC	Montant HT	Subvention	Taux	Date de réalisation
Schéma communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie	400 000.00 €	333 333.33 €	151 666.67 €	45.50%	2024 - 2026

Le Maire,
Bernard COMBES.





Pôle Ressources

Service Finances
Affaire suivie par : Magali Vergnes
Tél : 05 55 21 73 09

Tulle, le

Préfecture de la Corrèze
Direction des de la citoyenneté, de la
réglementation et des relations avec les
collectivités locales
1, rue Souham
BP 250
19012 TULLE Cedex

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir sous ce pli un exemplaire de la délibération prise par le Conseil Municipal, sollicitant l'attribution d'une subvention de l'Etat au titre du Fonds Vert, pour les travaux afférents au Schéma communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Je vous transmets le dossier technique inhérent à cette action et comprenant une notice explicative décrivant l'objet et l'intérêt de cette opération pour la commune.

Je vous saurais gré de bien vouloir m'autoriser à engager les travaux avant promesse de subvention.

Je vous remercie d'ores et déjà de la bienveillante attention qu'il vous sera possible de réserver à ce dossier, et vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de ma profonde considération.

Le Maire,

Bernard COMBES.

